

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Dossier de candidature des Trophées RSE 2018

PRÉSENTATION DES TROPHÉES RSE

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté organise les Trophées de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Celui-ci vise à distinguer les entreprises et organisations exemplaires dans leurs démarches de développement durable.

France Qualité Performance (FQP) dont la mission consiste à promouvoir les démarches d'excellence, coordonne ces Trophées, avec l'appui d'un comité de pilotage qui réunit différents partenaires de la Grande Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces Trophées feront la clôture du Mois de l'innovation coordonné par l'Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté. Le thème retenu pour cette année est l'innovation dans la pédagogie de la formation. C'est pourquoi, le Conseil régional a fait le choix de créer un prix spécial mois de l'innovation « Responsabilité Sociétale & Pédagogie innovante ».

a) Qui peut candidater ?

Les candidatures aux Trophées sont ouvertes à toutes les organisations : entreprises, organismes de formation, établissements publics, associations, coopératives de tous secteurs et de toutes tailles.

b) Quelles sont les catégories des Trophées ?

Les Trophées se déclinent en cinq catégories :

- Entreprise/organisation de moins de 50 employés ;
- Entreprise/organisation entre 50 et 249 employés ;
- Entreprise/organisation de 250 employés et plus ;
- Organisation de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- Etablissements publics.

Prix spécial mois de l'innovation :

- Responsabilité Sociétale & Pédagogie innovante.

c) Calendrier

Etapes à suivre	Dates clés
Lancement des Trophées	Février 2018
Remplir et retourner la lettre d'engagement accompagnée du règlement par chèque*	Avant le 20 avril
Compléter le dossier de candidature en ligne	Avant le 20 avril
Sélections des candidatures	Le 4 mai
Evaluation RSE d'une demi-journée pour tous les candidats sélectionnés	Avril-juin
Jury délibératif	22 juin
Etre obligatoirement présent lors de la Cérémonie	Octobre 2018

**Chèque à l'ordre de FQP. A retourner à l'adresse suivante : France Qualité Performance, 2 avenue Marbotte - 21000 Dijon.*

d) Comment s'inscrire aux Trophées ?

La participation à ces Trophées implique un engagement écrit du dirigeant (lettre d'engagement) et l'acceptation du paiement des coûts d'inscription.

Le montant est variable selon le type de structure et la taille :

Type d'organisation	Nb de collaborateurs	Montant HT
Entreprise/organisation	< 50	50 €
	[50-249]	150 €
	> 250	300 €
Entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)		50 €

Le paiement doit être effectué par chèque à l'ordre de FQP, accompagné de la lettre d'engagement au plus tard le 6 avril 2018 à l'adresse suivante : FQP, 2 avenue Marbotte - 21000 Dijon.

Pour télécharger la lettre d'engagement, dirigez-vous sur le site Internet du Conseil régional BFC : <https://www.bourgognefranchecomte.fr>

Le dossier de candidature devra être complété au plus tard le 20 avril.

e) Sélection des candidats et évaluations RSE sur site

Parmi les entreprises et organisations inscrites aux Trophées RSE à échéance du 20 avril, un comité se réunira pour effectuer une sélection afin de retenir les candidatures avec un niveau d'engagement RSE avéré.

Cette analyse s'effectuera en évaluant les critères de sélection suivants :

- La prise en compte des intérêts des parties prenantes (PP) ;
- La prise en compte des domaines d'action suivants :
 - Gouvernance
 - Social
 - Economique
 - Environnement
 - Territoire et développement local
- La bonne pratique RSE mise en avant.

Seuls les candidats sélectionnés, bénéficieront d'une évaluation RSE sur site, d'une demi-journée par un consultant expert en RSE. Un entretien avec le consultant permettra de valider conjointement le déroulé de cette évaluation, ainsi que les personnes rencontrées.

A la fin de la demi-journée, une réunion de clôture sera animée par le consultant pour transmettre à chaud les premières conclusions de l'évaluation.

Dans un second temps, un livrable sera restitué aux organisations évaluées et présenté au membre du jury pour délibération.

f) Le Jury des Trophées RSE

Le jury est composé d'un membre de chacune des organisations suivantes : le Conseil régional BFC, l'Agence Economique Régionale BFC, l'ADEME BFC, la délégation AFNOR BFC, la DIRECCTE BFC, la CRESS BFC, la CCI BFC, et l'ARACT BFC.

Les consultants France Qualité Performance présenteront chacune des évaluations RSE aux membres du jury.

Ils se réuniront le 22 juin 2018 pour délibérer et sélectionner les six entreprises/organisations lauréates des Trophées RSE, soit une pour chaque catégorie.

g) Récompenses et remise des prix

Pour les candidats

- Visibilité dans un book « les entreprises et organisations de Bourgogne-Franche-Comté engagées dans la RSE ». Promotion du book par l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs.

Pour les candidats nominés

- Une évaluation RSE faite par des consultants experts en RSE. Il s'agit d'une opportunité pour faire un point d'étape sur votre niveau de maturité RSE.
- Bénéficiez d'un regard d'expert sur les actions engagées et sur les orientations à venir, afin de poursuivre la dynamique RSE engagée.
- Un moyen de renforcer l'implication de l'ensemble des salariés et/ou adhérents/bénévoles dans votre démarche RSE par la cohérence et convergence.

Pour les lauréats

- Valorisation des lauréats lors la cérémonie de remise des Trophées RSE dans la salle des séances du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ou à la Maison Régionale de l'Innovation, évènement de clôture du Mois de l'Innovation.
- Visibilité dans la presse régionale, sur Internet, les réseaux sociaux, auprès de certains décideurs, lors d'une ou plusieurs rencontres « partage d'expérience » organisées par France Qualité Performance notamment.
- Une vidéo sera réalisée pour chaque lauréat par le service communication du Conseil régional. Les prises seront faites le jour de la Cérémonie des Trophées en présence du dirigeant lauréat sur son engagement RSE et un salarié pour partager le vécu et la « résonance » de la démarche.

h) Recommandations pour compléter le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être renseigné dans ce même document sous le format proposé (version Word) puis envoyé (en format PDF) avant l'échéance du 20 avril 2018, aux adresses mail suivantes : contact@fqp-bourgogne.org et patricia.delia@bourgognefranchecomte.fr

L'envoi d'un dossier papier ne sera pas recevable. Prenez note des conditions fixées par le règlement des Trophées.

Merci de rédiger de manière synthétique (dans la limite des caractères imposés) afin de faciliter la lecture par le comité.

Après avoir complété les informations préliminaires constitutives de la partie 1, nous vous invitons à répondre à chacune des questions aussi précisément que possible.

Soyez aussi convaincant que possible dans les arguments développés ainsi que dans les éléments mis en avant.

Une même action transverse peut relever de plusieurs questions. Dans ce cas, détaillez les aspects relevant de chaque question.

Le dossier de candidature devra être transmis en totalité une fois complété.

FAQ - Pour toute question éventuelle, FQP reste à votre disposition : Bertrand COUTURIER : bcouturier@orilys.fr – 06 77 60 04 94.

L'accès au dossier de candidature est subordonné à l'acceptation sans réserve au règlement intérieur des Trophées.

Désormais, complétez le dossier de candidature ci-dessous.

Dossier de candidature à compléter ci-dessous

** Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires.*

1. Référent de la candidature aux Trophées RSE

Nom* :

Prénom* :

Fonction :

Téléphone* :

E-mail* :

Votre structure

Dénomination* :

Nom du représentant légal la structure :

Prénom :

Fonction :

N° de SIRET* :

Code APE* :

Statut juridique*

Choisissez un élément.

Autre (précisez) :

Secteur d'activité principal* :

Nombre de salariés :

Nombre d'adhérents (pour les associations) :

L'entreprise qui dépose le dossier de candidature appartient-elle à un groupe ?

Si oui, lequel ?

Adresse du siège social de l'entreprise ?

Num. :

Voie* :

Complément :

CP* :

Ville* :

Site internet :

Adresse de l'organisation déposant le dossier (si différent du siège social de l'entreprise) : adresse, code postal, ville, téléphone, courriel

2. Votre démarche RSE

a) Décrivez l'activité principale de votre entreprise ?*

(5 lignes maximum)

(Secteur d'activités, publics bénéficiaires, territoire, produits et services proposés...)

b) Quel est l'engagement RSE de votre entreprise/organisation ?

(10 lignes maximum)

(Exemples : ancrage local, gouvernance démocratique, transition énergétique, utilité sociale, ...)

Attention ! Ce texte sera utilisé dans un book « les entreprises et organisations de Bourgogne Franche-Comté engagées dans la RSE ». Nous vous remercions de faire une présentation attractive dans la limite du nombre de signes proposés.

c) Quelle(s) méthode(s) vous permet(ent) de prendre en compte les intérêts des parties prenantes (PP) internes et externes à votre structure ?*

(25 lignes maximum)

(Exemples : Identification des intérêts lors d'un événement dédié, intégration des PP dans les réseaux bénéfiques, partenariats RSE établis, synergies avérées et exemplaires sur plusieurs enjeux RSE...).

d) Décrivez la gouvernance de votre structure ?*

(25 lignes maximum)

(Exemples : organe(s) de décision, participation des salariés, responsabilités définies/adaptées, stratégie déclinée, partagée, intégrée et efficace...).

e) Quelles sont les performances sociales de votre structure ?*

(25 lignes maximum)

Veuillez présenter les actions principales menées sur les deux dernières années ou en cours, quelques indicateurs clés montrant l'efficacité de celle(s) et précisez les parties prenantes, avec lesquelles vous avez mis en œuvre les actions présentées.

(Sur les enjeux suivants : amélioration des conditions de travail, implication et participation du personnel, développement des compétences et de l'employabilité, hygiène santé sécurité, dialogue social, équité, diversité, ...).

f) Quelles sont les performances économiques de votre structure ?*

(25 lignes maximum)

Veillez présenter les principales actions engagées, quelques indicateurs clés montrant l'efficacité de celle(s) et précisez les parties prenantes, avec lesquelles vous avez mis en œuvre les actions présentées.

(Partie laissée à l'initiative du candidat pour présenter les éléments clés de sa performance économique).

g) Quelles sont les performances environnementales de votre structure ?*

(25 lignes maximum)

Veillez présenter les principales actions engagées, quelques indicateurs clés montrant l'efficacité de celle(s) et précisez les parties prenantes, avec lesquelles vous avez mis en œuvre les actions présentées.

(Présentez les actions principales menées en 2016 et/ou 2017 sur les enjeux suivants : préservation des ressources naturelles (eau, énergie, matières,...), prévention des pollutions (eau, air, sols), réduction des déchets, réduction de l'émission de Gaz à Effet de Serre, réduction des nuisances (gêne, bruit, visuel, olfactive,...), préservation de la biodiversité, ...).

h) Quelles sont les impacts positifs de votre structure sur le territoire et le développement local ?*

(25 lignes maximum)

Veillez présenter les principales actions engagées, quelques indicateurs clés montrant l'efficacité de celle(s) et précisez les parties prenantes, avec lesquelles vous avez mis en œuvre les actions présentées.

Présentez les actions principales menées en 2016 et/ou 2017 sur les enjeux suivants : intégration territoriale, contribution à l'équilibre social, au maintien du niveau de vie, à l'éducation, ... partenariat avec les fournisseurs locaux, les écoles, les centres de recherches, les collectivités, les associations, les autres entreprises locales, mécénat, participation aux Agendas 21 locaux (ou Schémas Directeurs des collectivités locales), implication dans le fonctionnement des CCI, Fédérations

professionnelles, ..., adhésion à des réseaux d'entreprises, clusters, grappes, boosters de synergie et de performance locale, ...).

i) Quelle bonne pratique RSE souhaitez-vous mettre à l'honneur ?*

(15 lignes maximum)

(Exemples : éco-conception d'un produit, création d'un parcours de formation innovant, ouverture du capital aux salariés, coopération exemplaire avec une partie prenante, ...).

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranche-comte.fr

